

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A5 N° 25-012
7.5 Finances locales -Subventions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
02/04/2025

DATE D'AFFICHAGE :
02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 29
Présents 21
Votants 27

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2025 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX – CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) et CDE (CAISSE DES ECOLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-7 ;

Vu les demandes de subventions présentées par la Caisse des écoles (CDE) et par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 01 avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,



2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A5 N° 25-012
7.5 Finances locales -Subventions

Après en avoir délibéré, A la Majorité (22 Voix Pour, 5 Abstentions),

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Épône au Cœur »),

DECIDE :

1. **DE VERSER** une subvention de fonctionnement aux établissements publics locaux, au titre de l'exercice 2025, comme suit :

Caisse des Ecoles : 105 000 €

Centre Communal d'Action Sociale : 380 000 €

2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le **16 AVR. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Olivier ECHARD

Secrétaire de séance

